

Commission ouverte

DROIT PUBLIC

Responsables : Françoise SARTORIO et Gabriel BENESTY

Mardi 6 mars 2012

SOUS-COMMISSION OBSERVATOIRE

Compte-rendu de la réunion

Sous la direction de Françoise Sartorio



COMMISSION DE DROIT PUBLIC

Sous commission OBSERVATOIRE

Compte-rendu de la réunion du 6 mars 2012
Sous la direction de Françoise SARTORIO

Présents

Pierre-Manuel CLOIX
Gaël DECHELETTE
Philippe MERMET
Nicolas NAHMIAS
Françoise SARTORIO

Excusés

Raphaël CRESPELLE

PROCHAINE REUNION FIXEE LE 12 AVRIL 2012 A 18h00 au cabinet de Françoise Sartorio

En introduction, Françoise Sartorio rappelle les actions déjà conduites par la sous-commission observatoire au cours de l'année 2011.

Cette sous-commission, créée à l'initiative d'Yvon Martinet, est un observatoire des mises en concurrence publiques de services juridiques (qu'il s'agisse d'assistance juridique pure ou de missions incluant un volet prestations juridiques).

Elle a pour mission d'identifier toute difficulté en rapport avec le respect des règles de la commande publique ou des règles déontologiques régissant la profession d'avocat.

Cinq grandes problématiques ont d'ores et déjà identifiées par la sous-commission :

- ▶ Le périmètre du droit
- ▶ L'allotissement des prestations juridiques
- ▶ La définition des besoins à satisfaire
- ▶ L'exigence, formulée par certains acheteurs, de faire réaliser des cas pratiques
- ▶ Le respect de nos règles déontologiques

Ces problématiques ont donné lieu, en 2011, à un travail important de la sous-commission. Il en est résulté :

- ▶ Une note sur le rappel des obligations déontologiques qui s'imposent aux confrères qui répondent aux appels d'offres. Cette note a fait l'objet d'une publication quasiment *in extenso* dans le bulletin du bâtonnier.

- ▶ Des contributions sur chacun des thèmes identifiés selon la forme suivante : présentation des enjeux et de la problématique, conclusion et préconisations, le cas échéant accompagnée d'un projet de courrier qui pourrait être adressé par l'Ordre à l'acheteur public.

Ces travaux sont publiés sur le site de l'Ordre des Avocats, à la rubrique Commissions.

Trois axes d'intervention avaient été identifiés :

- ▶ Le respect des règles déontologiques par les avocats qui se portent candidats aux marchés publics. Le bâtonnier a décidé de créer une **commission des marchés publics rattachée à la commission de déontologie**. Cette commission a d'ores et déjà été mise en place.
Les membres de la sous-commission observatoire profitent de ce rappel pour réitérer leur demande tendant à ce que les avis et décisions émis par cette commission des marchés publics rattachée à la commission de déontologie soient publiés (sous une forme anonyme) comme le sont les décisions relatives aux poursuites disciplinaires. Cette publication constituera un rappel nécessaire des règles qui doivent être respectées en même temps qu'elle montrera la vigilance de l'Ordre sur ces problématiques.
- ▶ Une action **en amont**, c'est-à-dire au cours de la procédure de mise en concurrence : l'Ordre, saisi de la difficulté, intervient par courrier auprès de l'acheteur public et lui demande d'y remédier sous peine de recours.
- ▶ Une action **en aval** dans le cadre de laquelle l'Ordre se réserve d'exercer un recours contre les décisions d'attribution qui lui paraissent contestables sur le plan de la commande publique ou des règles déontologiques ou d'intervenir dans les contentieux engagés par des candidats évincés.

Ces rappels étant faits, **la commission propose de fixer de nouveaux objectifs pour l'année 2012.**

Il est décidé de :

- ▶ Organiser l'**alerte sur les procédures de mise en concurrence**.
A titre de premier test, il est décidé que, pendant les 2 prochains mois, les membres de la sous-commission observatoire (et d'une manière générale tous les membres de la commission droit public) feront passer à **Françoise Sartorio** celles des mises en concurrence publiques qui leur paraissent poser problème.
Pour des raisons évidentes d'efficacité et d'organisation, cette transmission devra être accompagnée des documents de la consultation en cause, ainsi que d'une brève analyse du problème soulevé.
Sur cette base, si elle le juge opportun sous-commission Observatoire décidera de saisir le vice bâtonnier de la difficulté rencontrée afin qu'elle puisse être traitée en urgence.
- ▶ Travailler à nouveau sur la question du périmètre du droit au travers d'une **intervention auprès de la CRED et du CNB**, probablement courant avril 2012. Françoise Sartorio et Pierre-Manuel Cloix se sont proposés pour présenter les difficultés soulevées auprès du CNB.

- ▶ Produire de nouvelles contributions autour de la problématique du prix et des offres anormalement basses. Il ne s'agit évidemment pas pour les membres de la sous-commission de prévoir ni *a fortiori* d'imposer un prix minimal, mais de constituer une **boîte à outils à destination des acheteurs publics** qui leur permettrait de comprendre comment ils peuvent aboutir à un achat de prestations juridiques efficient, sans en rester au choix de l'offre la moins disante.

La problématique du prix résonnant avec de nombreuses autres questions, il a été décidé de scinder les contributions :

- Philippe MERMET produira sur la question absolument fondamentale, de la bonne définition préalable des besoins sans laquelle la construction du prix est extrêmement difficile pour les candidats.
- Gaël DECHELETTE rédigera une note sur la question des critères de jugement des offres et de leur méthode d'analyse.
- Nicolas NAHMIAS rédigera quant à lui une contribution sur la question de l'offre anormalement basse et du contrôle que peut (doit ?) exercer l'acheteur public sur cette question.

Ces différentes contributions seront remises le 4 avril au plus tard et il en sera discuté à l'occasion de la prochaine réunion de la sous-commission observatoire fixée le 12 avril à 18h00, chez Françoise Sartorio.

Les membres présents font donc appel à toutes les bonnes volontés qui souhaiteraient participer activement aux travaux de la sous-commission observatoire. C'est au prix d'une mobilisation importante sur ces questions que l'action de l'Ordre sera efficace et audible.